Affiché le 30/10/2026

SAINT-JEAN D'HERMINE Vendée

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 085 223 26 00090
Déposé le : 04/09/2026
(affichage du dépôt le 04/09/2026)
Et complété le 04/09/2026
Sur un terrain sis à : 20 RUE DES PEZIERES - ST JEAN D'HERMINE
Et cadastré : 223 233 AC 312
Pour : réhabilitation et extension d'un bâtiment en maison d'habitation

DESTINATAIRE
Monsieur BESTETTI Florian

11 Lotissement les Portes Sévignée

85450 CHAMPAGNE LES MARAIS

Affaire suivie par BUZULIER Mathilde

OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Vu l'avis Favorable de Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée en date du 23/10/2026 ;
Vu l'avis Favorable de VENDEE EAU en date du 22/10/2026 ;

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Monsieur BESTETTI Florian enregistrée sous le numéro DP 085 223 26 00090 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 04/10/2026.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Décision transmise au représentant de l'Etat le
30 OCT. 2026

A SAINT-JEAN-D'HERMINE, le 29 OCT. 2026
Le Maire,

Philippe BARRÉ
Maire de Saint-Jean-d'Hermine

Par délégation du Maire,
Johan GUILBOT
Maire délégué

MAIRIE de SAINT-JEAN-D'HERMINE 85210 (VENDÉE)

Informations diverses

L'attention du pétitionnaire est appelée sur le fait que, à l'issue des travaux, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux pour le calcul des impositions. La déclaration est à effectuer sur l'espace sécurisé depuis le site « impots.gouv.fr ».